MÉTHANISATION

Version 2025

Fiche de Préconisations

Prévision

Ce document ne constitue qu'un appui à l'installation de méthanisation.

Ce document reste modifiable et ce qui est valable aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain. Pour cela, le SDIS 61 se sert des retours d'expériences et des innovations technologiques .

- Application de l'arrêté relatif à l'installation classée pour l'environnement
- Réaliser une voie d'accès au site de 3 mètres de large stabilisée;
- Réaliser des aires de retournement pour les voies en impasse supérieur à 100 mètres ;
- Permettre l'ouverture permanente du portail d'entrée dans le site par un dispositif d'ouverture validé par le SDIS (un dispositif d'ouverture à distance est également possible via un système de vidéo-surveillance) ;
- Afficher au accès du site et des locaux, les consignes de sécurité, les dangers de l'installation et le numéro de téléphone à prévenir en cas de danger. Ceci sera réalisé en lettres blanches sur fond rouge. Prévoir un système de coupure à distance de l'installation ;
- Les commandes de désenfumage manuelles sont placées à proximité des bâtiments protégés ;
- Le plan de situation de l'exploitation doit être accessible et les zones ATEX identifiées ;
- Les zones ATEX sont identifiées et signalées selon la réglementation ;
- La défense extérieure contre l'incendie doit être assurée par un ou des points d'eau incendie présentant en tout temps un débit de 60 m³/h pendant 2 heures ou à défaut une capacité utile de 120 m³. Cette ressource en eau doit être implantée à 200 mètres au maximum. Ces distances sont respectivement ramenées à 100 mètres et 200 mètres pour tout point de la limite de stockage. Ces équipements de secours incendie doivent être conformes aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016 relatif à la DECI ;
- À l'issue de l'installation d'un nouveau point d'eau incendie, un procès-verbal de réception de fin de travaux, précisant le respect des normes d'installation en vigueur, doit être adressé par le pétitionnaire au service public de DECI de la commune. Ainsi renseigné, le service public de DECI sera en mesure d'effectuer les formalités administratives adéquates dans la base de données départementale de la DECI et permettre in fine de considérer le concours à la DECI, de ce nouveau point d'eau incendie.